



**Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne**  
Province de Québec  
MRC de Portneuf

## ***AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR***

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

**Avis public** est, par les présentes, donné que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018 le Règlement numéro 233-18 modifiant le plan d'urbanisme numéro 182-14 afin de revoir la délimitation des affectations du territoire à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

**Que** ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi ;

**Que** ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité, 80 rue principale Sainte-Christine-d'Auvergne, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 15 février 2019.

*Stéphanie Readman*

Stéphanie Readman  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par  
intérim

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 15 février 2019 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 15 février 2019.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat de publication.

*Stéphanie Readman*

Stéphanie Readman  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par  
intérim